

EO2 : Très Forte amélioration de la liquidité du titre

Malakoff, le 19 Septembre 2017 – EO2 (code mnémorique : ALEO2)

Afin de redynamiser la vie du titre, EO2 a pris plusieurs décisions dont celle de passer à une cotation en continu (le 22.6.17 dernier). Ainsi, le Groupe observe une amélioration sensible de la liquidité de son titre qui s'est traduite par une multiplication par 18,6 fois du volume de transaction quotidien moyen depuis le début d'année 2017 par rapport au volume quotidien moyen enregistré sur l'année 2016. Aussi, le volume quotidien moyen est passé à 27,5 K€ depuis le début d'année 2017 contre 1,48 K€ sur l'année 2016. Si nous ne prenons en compte que le volume moyen quotidien traité à partir du début de la cotation en continu (22.6.17), le volume moyen échangé sur EO2 a été multiplié par 47,8 fois (à 70,6 K€) par rapport à 2016 et par 14,5 fois par rapport au début de période de 2017 (avant cotation en continu).

Au titre du contrat de liquidité confié par la société EO2 à PORTZAMPARC Société de Bourse, à la date du 30 juin 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1.906 titres EO2,
- 105.836,46 euros.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 11.430 titres EO2,
- 40.000,00 euros.
- Apport complémentaire de 40.000,00 euros le 19.06.2017

Le Groupe se réjouit du succès remporté par sa stratégie de redynamisation du titre. Ce succès a été également accentué par les moyens supplémentaires que le Groupe a mis en place dans son contrat de liquidité. Aussi, afin de continuer ses efforts sur la liquidité de son titre, le management d'EO2 n'exclut pas d'alimenter le flottant de sa société. Dans ce cadre, le management pourrait alimenter le marché dans la limite de 53 000 titres. La participation globale du management passerait dans ce cas de 35,4 % à 33,33% sans remise en cause du contrôle de la société.

Pour vous inscrire sur notre liste de diffusion nous vous invitons à vous rendre sur notre site <https://www.eo2.fr/eo2/informations-finances>



Les actions EO2 répondent aux critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME et peuvent à ce titre être intégrées au sein des comptes PEA-PME et ainsi les actionnaires d'EO2 pourront bénéficier d'exonérations sur l'imposition des plus-values.

À propos de la filière bois-énergie, première source d'énergie renouvelable en France.

En représentant 47% de l'offre d'énergie renouvelable, le bois-énergie en est la première source en France. Le rôle du bois-énergie est déterminant pour donner à la France les moyens de répondre à la stratégie européenne en matière énergétique à l'horizon 2020 dont l'objectif ambitieux a été fixé à 23 % de part renouvelable. Le secteur connaît depuis une dizaine d'années une croissance à deux chiffres qui ne devrait pas se tarir dans les prochaines années compte tenu de l'objectif 2020.

A propos du Groupe EO2

Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la collecte du bois à l'exploitation de chaufferies, le Groupe EO2 est un acteur de référence dans le secteur de l'énergie renouvelable. EO2 associe des métiers complémentaires de conception/exploitation de chaufferies avec la production/distribution d'énergie bois. Le Groupe EO2 souhaite dans les années à venir, développer des activités et une stratégie lui permettant de réduire son exposition aux risques liés aux aléas climatiques. Cet enjeu pourrait notamment conduire EO2 à diversifier ses activités.